

MINISTÈRE DU BUDGET

	n'	144	20	20	10
Conakry, le	U	MA	13	10	19
Collakiy, le					

0 0 2 8 3 N°...../MB/ CAB....../



- Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement;
- Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Région, Préfets;
 (Pour information)
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Nationaux, Chefs de services des régies financières de l'Etat;
- Monsieur l'Intendant Général des Forces Armées ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Division des Affaires Financières :
- Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs, Chefs de Projets et Programmes d'investissements Publics;
- Mesdames et Messieurs les Chefs des services déconcentrés des départements ministériels. (Pour exécution)

Objet: Cadrage Budgétaire 2020 - 2022

J'ai l'honneur de vous rappeler que notre pays s'est résolument engagé ces dernières années sur la voie de la croissance et du développement durable par l'élaboration et la mise en application d'un certain nombre de réformes. Au rang de ces réformes, figure la Loi organique relative aux lois de finances (LORF).

Par cette loi, la Guinée s'inscrit définitivement dans la culture de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), à savoir la programmation pluriannuelle des dépenses publiques, la transparence budgétaire, l'efficacité dans la gestion des dépenses publiques, l'équité dans la redistribution du revenu, l'accès à des services publics de qualité par les populations et la recherche d'une plus grande responsabilité des acteurs publics assortis de l'obligation de rendre compte de la gestion publique.